



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE  
À HUIS CLOS LE 26 AVRIL 2021, CONFORMÉMENT AUX ARRÊTÉS  
MINISTÉRIELS 2020-029 ET 2020-049 DU 26 AVRIL ET DU  
4 JUILLET 2020 ET AU DÉCRET 433-2021 DU 24 MARS 2021**

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Chantal Riopel, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me David Cousineau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice des communications

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

1.0  
2021-04-088

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Louise Savignac**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour en retirant néanmoins les points suivants :

- « \* 6.1 Règlement d'emprunt 2168-2020 – Mandat de réfection des infrastructures des rues Bousquet, Gouin, Longpré, Juge-Guibault et Boucher (secteur sud) – Octroi de contrat
- \* 8.1 Centre Alain-Pagé – Projet de rénovation des installations – Services d'architecture conseil – Octroi de contrat »

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

- \* Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 – Adoption

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**

- \* 4.1 Rapport des dépenses – Du 2 avril 2021 au 14 avril 2021 – Approbation

#### **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

#### **6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

- \* 6.1 ~~Règlement d'emprunt 2168-2020 – Mandat de réfection des infrastructures des rues Bousquet, Gouin, Longpré, Juge-Guibault et Boucher (secteur sud) – Octroi de contrat (retiré)~~
- \* 6.2 Centrale d'eau potable – Travaux de réhabilitation de certains puits et remplacement de divers équipements – Octroi de contrat et autorisation de dépenses
- \* 6.3 Réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2021 – Octroi de contrat
- \* 6.4 Services techniques (travaux publics) – Fourgonnette usagée numéro 02-97 – Autorisation de vente
- \* 6.5 Règlement d'emprunt numéro 2172-2021 – Mandat de fourniture et d'installation d'un système de transfert rapide d'équipements et de bennes épandeuse et à vrac – Octroi de contrat
- \* 6.6 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Plans de gestion des débordements révisés – Adoption

#### **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- \* 7.1 Règlement 2174-2021 – Modifiant le règlement de plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à proximité du boulevard l'Assomption ouest – Adoption
- \* 7.2 Règlement 2175-2021 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir les zones H24, H28b et H100 à même les zones H22 et C104 et modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 afin d'y assujettir le lot 4 561 246 – Adoption
- \* 7.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions

#### **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

- \* 8.1 ~~Centre Alain Pagé – Projet de rénovation des installations – Services d'architecture conseil – Octroi de contrat (retiré)~~

#### **9.0 REQUÊTES**

- \* 9.1 Station de radio régionale CFNJ – Relocalisation de l'émetteur principal et son antenne – Appui
- \* 9.2 Semaine nationale de la santé mentale – Appui et promotion
- \* 9.3 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) – Adhésion 2021-2022 – Autorisation
- \* 9.4 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2021 – Demande de partenariat – Autorisation

## 10.0 INFORMATIONS

- \* 10.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2021 – Dépôt
- \* 10.2 Rapport d'activités du trésorier – Exercice financier 2020 – Dépôt

## 11.0 AUTRES SUJETS

---

## 12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

## 13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0  
2021-04-089

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 – ADOPTION

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

### IL EST RÉSOLU DE :

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au [greffe@vivrescb.com](mailto:greffe@vivrescb.com) ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

### Dépôt :

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition citoyenne par madame Mélissa Longtin, intitulée : « Demande l'arrêt immédiat des nuisances de bruit et de vibration reliées aux travaux de compactage du site au coin de la Visitation et du Rang double ».

4.0

## SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1  
2021-04-090

## RAPPORT DES DÉPENSES – DU 2 AVRIL 2021 AU 14 AVRIL 2021 – APPROBATION

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n<sup>os</sup> 51 674 à 51 761 : 322 546,00 \$
- les chèques annulés : (2 460,51 \$)
- Total :** **320 085,49 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

**6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

**6.1**

Suspendu

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2168-2020 – MANDAT DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES BOUSQUET, GOUIN, LONGPRÉ, JUGE-GUIBAULT ET BOUCHER (SECTEUR SUD) – OCTROI DE CONTRAT

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

Ce point est suspendu, considérant qu'il est en attente d'informations supplémentaires.

**6.2**

2021-04-091

CENTRALE D'EAU POTABLE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CERTAINS PUIITS ET REMPLACEMENT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS – OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** le Compte rendu de la réunion de la Commission de l'eau de la Ville, tenue le 22 mars dernier (ci-après désigné : le « **Compte rendu** »);

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-17, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 20 avril 2021, relativement à l'octroi d'un contrat en matière de travaux de réhabilitation des puits 3, 4 et 6 de la centrale d'eau potable et relatant la nécessité de procéder au remplacement de divers équipements de cette centrale au cours de l'année 2021;

**ATTENDU** les demandes de prix effectuées auprès de divers fournisseurs quant aux travaux de réhabilitation des puits 3, 4 et 6 de la centrale d'eau potable;

**ATTENDU** la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-17 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat en matière de travaux de réhabilitation des

puits 3, 4 et 6 de la centrale d'eau potable à l'entreprise « Pompes Villemaire », soumissionnaire conforme, pour la somme de 55 156,09 \$, taxes incluses, le tout tel que recommandé au Compte rendu;

**ATTENDU** la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-17 à l'effet d'autoriser une dépense totale de 50 000 \$, afin de permettre le remplacement de divers équipements de la centrale d'eau potable au cours de l'année 2021, le tout tel que plus amplement détaillé et recommandé au Compte rendu; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles à cet effet à la réserve financière du service de l'eau.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** de gré à gré le contrat en matière de travaux de réhabilitation des puits 3, 4 et 6 de la centrale d'eau potable à l'entreprise « Pompes Villemaire », soumissionnaire conforme, pour la somme de 55 156,09 \$, taxes incluses;

**AUTORISER** une dépense totale de 50 000 \$, afin de permettre le remplacement de divers équipements de la centrale d'eau potable au cours de l'année 2021, le tout tel que plus amplement détaillé au Compte rendu; et

**FINANCER** ces dépenses à même les crédits disponibles à la réserve financière du service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.3**  
2021-04-092

RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES POUR L'ANNÉE 2021 – OCTROI DE CONTRAT

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-18, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 20 avril 2021, concernant l'octroi d'un contrat en matière de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2021;

**ATTENDU** les demandes de prix effectuées à cet effet auprès de divers fournisseurs, et que pour les fins de soumission, des quantités approximatives représentatives ont été inscrites au bordereau de soumission afin de pouvoir comparer les prix des différentes soumissions reçues;

**ATTENDU** la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-18 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat pour la réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise « Trottoir et bordures de béton David Rivest inc. », aux prix unitaires soumissionnés pour un montant total de 53 923,28 \$, taxes incluses; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** de gré à gré le contrat en matière de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2021 à l'entreprise « Trottoir et bordures de béton David Rivest inc. » aux prix unitaires soumissionnés pour un montant total de 53 923,28 \$, taxes incluses; et

**FINANCER** cette dépense à même les crédits disponibles au budget à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.4**  
2021-04-093

SERVICES TECHNIQUES (TRAVAUX PUBLICS) – FOURGONNETTE USAGÉE  
NUMÉRO 02-97 – AUTORISATION DE VENTE

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-13 préparé par Jonathan Marion, directeur des Services techniques en date du 13 avril 2021 relativement à la vente de la fourgonnette usagée numéro 02-97;

**ATTENDU** que ce véhicule n'est plus en état de marche, et qu'en conséquence, des offres de vente ont été formulées par la Ville auprès de divers ferrailleurs de la région et qu'un seul d'entre eux a répondu à l'offre de vente; et

**ATTENDU** la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-21-13 à l'effet de vendre de gré à gré la fourgonnette usagée numéro 02-97, de marque Ford, modèle E250, année 1997, numéro de série 1FTJE34FXVHB05241 à l'entreprise « Pièces d'auto Serge Noël », pour la somme offerte par cette dernière, à savoir 500 \$.

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** la vente de la fourgonnette numéro 02-97, de marque Ford, modèle E250, année 1997, numéro de série 1FTJE34FXVHB05241 à l'entreprise « Pièces d'auto Serge Noël », pour la somme offerte par cette dernière, à savoir 500 \$; et

**AUTORISER** monsieur Daniel Bonin, coordonnateur du service des travaux publics, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, notamment auprès de Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.5**  
2021-04-094

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2172-2021 – MANDAT DE FOURNITURE ET  
D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRANSFERT RAPIDE D'ÉQUIPEMENTS ET DE  
BENNES ÉPANDEUSE ET À VRAC – OCTROI DE CONTRAT

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-10 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 20 avril 2021,

relativement à l'octroi d'un mandat en matière de fourniture et d'installation d'un système de transfert rapide d'équipements et de bennes épandeuse et à vrac;

**ATTENDU** les demandes de prix effectuées à cet effet auprès de divers fournisseurs et installateurs de tels produits;

**ATTENDU** la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-10 à l'effet d'octroyer de gré à gré le mandat en matière de fourniture et d'installation d'un système de transfert rapide d'équipements et de bennes épandeuse et à vrac à l'entreprise « Machinerie Forget » pour la somme de 87 459,22 \$, taxes en sus.

**CONSIDÉRANT** que les crédits seront disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2172-2021, sous réserve de son approbation par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** d'octroyer de gré à gré le mandat en matière de fourniture et d'installation d'un système de transfert rapide d'équipements et de bennes épandeuse et à vrac à l'entreprise « Machinerie Forget » pour la somme de 87 459,22 \$, taxes en sus, sous réserve de l'approbation officielle du règlement d'emprunt numéro 2172-2021 par le MAMH; et

**FINANCER** la dépense à même les crédits qui seront disponibles au règlement d'emprunt numéro 2172-2021 à compter de son approbation officielle par le MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.6  
2021-04-095

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – PLANS DE GESTION DES DÉBORDEMENTS RÉVISÉS – ADOPTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-09-213, adoptée le 14 septembre 2020 par le conseil municipal, entérinant le rapport (version 4) du plan de gestion des débordements et l'échéancier des travaux de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (ci-après nommée : la « **Régie** »), ainsi que le rapport final du plan de gestion des débordements et son échéancier des travaux de la Ville de Saint-Charles-Borromée;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-16, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 12 avril 2021, faisant état du fait que, suite aux commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après nommé : « **MELCC** »), ces plans et leurs échéanciers ont été révisés par la firme JFSA inc.; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu pour la Ville d'approuver par résolution les rapports des plans de gestion des débordements et leurs échéanciers des travaux dans leurs versions révisées de la Régie et de la Ville de Saint-Charles-Borromée, soumises ce jour auprès du conseil municipal pour approbation et dont copies sont jointes à la présente résolution.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les rapports des plans de gestion des débordements et leurs échéanciers des travaux dans leurs versions révisées de la Régie et de la Ville de Saint-Charles-Borromée, telles que soumises ce jour au conseil municipal; et

**ACHEMINER** une copie du plan de gestion des débordements et son échéancier des travaux révisés de la Ville de Saint-Charles-Borromée auprès du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.0**

**SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

**7.1**

2021-04-096

RÈGLEMENT 2174-2021 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE HAUTE DENSITÉ À PROXIMITÉ DU BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST – ADOPTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mars 2021;

**ATTENDU** la consultation par la voie écrite (en remplacement d'une assemblée de consultation publique) tenue du 25 mars 2021 au 8 avril 2021, conformément aux dispositions applicables du décret ministériel 102-2021 daté du 5 février 2021 et l'absence de commentaires de la part de personnes intéressées;

**ATTENDU** que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement; et

**CONSIDÉRANT** que ce règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2174-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à proximité du boulevard L'Assomption Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.2**

2021-04-097

RÈGLEMENT 2175-2021 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LES ZONES H24, H28B ET H100 À MÊME LES ZONES H22 ET C104 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1029-2010 AFIN D'Y ASSUJETTIR LE LOT 4 561 246 – ADOPTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---



**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021;

**ATTENDU** la consultation par la voie écrite (en remplacement d'une assemblée de consultation publique) tenue du 25 mars 2021 au 8 avril 2021, conformément aux dispositions applicables du décret ministériel 102-2021 daté du 5 février 2021 et l'absence de commentaires de la part de personnes intéressées;

**ATTENDU** qu'un avis public de demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2175-2-2021 a dûment été publié conformément à la *Loi* en date du 14 avril 2021 et qu'aucune demande de la part de personnes intéressées n'a été formulée en réponse à cet avis public; et

**ATTENDU** que monsieur le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2175-2021 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir les zones H24, H28b et H100 à même les zones H22 et C104 et modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 afin d'y assujettir le lot 4 651 246.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3  
2021-04-098

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES  
PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 19 avril 2021, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux suivants, aux conditions ci-après détaillées, s'il y a lieu:

- Travaux d'affichage au numéro 900, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 441) par la société « Uniformes médicaux LM inc. », conformément au plan 2053-R3 déposé par « Enseignes Amtech signature », daté du 7 avril 2021 (**27 CCU 21**);
- Travaux de construction aux numéros 55 et 59, rue des Colibris (lots numéros 5 955 524 et 5 955 525) par la société « Gestion et Investissements au Carré inc. », conformément aux plans intitulés « Triplex rue des Colibris » déposés par « Massicotte Maloney architectes », datés du 12 avril 2021 (**29 CCU 21**);
- Travaux de construction au numéro 645, boulevard L'Assomption Ouest (lot numéro 5 955 561), conformément aux plans 21-038 déposés par Mireille Asselin, architecte, datés du 12 avril 2021, conditionnellement à ce que la maçonnerie de couleur gris nuance au centre de la façade principale et des

façades latérales soit prolongée jusqu'au haut des murs, que les unités de climatisation soient dissimulées des voies publiques et qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux **(30 CCU 21)**; et

- Travaux d'affichage au numéro 222, rue de la Visitation (lot numéro 4 564 009) par la société « Clinique Podiatrice Joliette », conformément au plan 2044-R5 déposé par « Enseigne Amtech Signature », daté du 12 avril 2021, conditionnellement à ce que les dimensions de l'affichage proposé soient réduites afin de respecter les dimensions de l'enseigne fixée à plat existante pour l'entreprise « Clinique dentaire Éric Dupuis » **(32 CCU 21)**.

**REFUSER** la demande de certificat d'autorisation de construction au numéro 15, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 441) concernant la construction d'une habitation multifamiliale de 19 logements, présentée par la société « Groupe Evex » d'après les plans Evex21-009 datés du 12 avril 2021 **(31 CCU 21)**; et

**MOTIVER** ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande **(31 CCU 21)**, telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, le gabarit du bâtiment proposé n'est pas en harmonie avec les gabarits des bâtiments du secteur contrairement à ce que prévoient les dispositions de l'article 32 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**REFUSER** la demande de modification aux travaux de rénovation et d'agrandissement au numéro 678, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 037) par la société « Projet Evex20-025 S.E.N.C. », d'après les plans DVA21.009 déposés par Dominique Valiquette, architecte, datés du 13 avril 2021 **(33 CCU 21)**; et

**MOTIVER** ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande **(33 CCU 21)**, telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne respecte pas le *Règlement 523-1989 de zonage*, puisque la zone visée par la demande n'autorise pas les projets de 4 étages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 8.0

### SERVICES DES LOISIRS

### 8.1

Suspendu

CENTRE ALAIN-PAGÉ – PROJET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS – SERVICES D'ARCHITECTURE CONSEIL – OCTROI DE CONTRAT

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

Ce point est suspendu, considérant qu'il est en attente d'informations supplémentaires.

## 9.0

### REQUÊTES

### 9.1

2021-04-099

STATION DE RADIO RÉGIONALE CFNJ – RELOCALISATION DE L'ÉMETTEUR PRINCIPAL ET SON ANTENNE – APPUI

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** que la station de radio régionale CFNJ désire relocaliser son émetteur principal et son antenne afin de mieux desservir la région de Lanaudière, et qu'à cette fin, elle sollicite l'appui de la Ville dans la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** que cet émetteur principal et son antenne sont actuellement situés en la municipalité de Saint-Damien et que son déplacement est souhaité en la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, afin d'améliorer significativement la qualité du signal pour les auditeurs de la région de Lanaudière;

**ATTENDU** la résolution numéro 144-2021, adoptée en date du 12 avril dernier, par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, à l'effet que cette dernière est favorable à un tel déplacement sur son territoire; et

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville désire témoigner son appui à un tel projet.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPUYER** la station de radio régionale CFNJ dans sa demande de relocalisation de son émetteur principal et son antenne en la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, afin d'améliorer la qualité de leur signal pour les auditeurs de la région de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2  
2021-04-100

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – APPUI ET PROMOTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***  
Aucune.

---

**ATTENDU** la tenue de la Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai prochain;

**ATTENDU** que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier et que la santé mentale est une responsabilité collective qui doit être partagée par tous les acteurs de la société; et

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal désirent témoigner leur appui et leur soutien relativement à la tenue de cet événement et les objectifs qu'il poursuit.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PROCLAMER** la semaine du 3 au 9 mai prochain comme étant la Semaine de la santé mentale et inviter les citoyens charlois à utiliser le mot-clic « #Parlerpouvrai »; et

**ENJOINDRE** le Service des communications de la Ville d'assurer la promotion de cette semaine sur les réseaux sociaux de la Ville et autres médias de communication jugés appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.3**  
2021-04-101

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE  
LANAUDIÈRE (ARLPHL) – ADHÉSION 2021-2022 – AUTORISATION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro SL-21-13, en date du 21 avril 2021, préparé par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs, recommandant l'adhésion de la Ville auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL);

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal désirent adhérer aux objectifs poursuivis par cette association; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** l'adhésion de la Ville auprès de l'ARLPHL pour la période 2021-2022, et à cet effet, verser la somme de 200 \$ à cette association afin d'acquitter les frais d'adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.4**  
2021-04-102

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – GALA EXCELSIORS 2021 –  
DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** que la Chambre de commerce du Grand Joliette sollicite un partenariat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée dans le cadre de la tenue de la 35<sup>e</sup> édition du Gala Excelsiors 2021;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal désirent contribuer à encourager les objectifs poursuivis par la Chambre de commerce du Grand Joliette et la tenue du Gala Excelsiors; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Janie-Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** la somme de 500 \$ à la Chambre de commerce du Grand Joliette en contrepartie de laquelle la Ville de Saint-Charles-Borromée sera partenaire bronze lors de la 35<sup>e</sup> édition du Gala Excelsiors 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10.0                    INFORMATIONS**

**10.1**                    COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2021 – DÉPÔT

**10.2**                    RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – EXERCICE FINANCIER 2020 – DÉPÔT

**11.0                    AUTRES SUJETS**

---

---

*Les points à l'ordre du jour n'ayant pu être entièrement expédiés, le président de la séance, monsieur Robert Bibeau, ajourne la séance du conseil au lundi 3 mai 2021, à 17h00, conformément aux dispositions de l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.*

---

**REPRISE DE LA SÉANCE, LE LUNDI 3 MAI 2021, À 17H00**

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Chantal Riopel, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me David Cousineau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice des communications

**LA REPRISE DE LA SÉANCE EST OUVERTE**

**6.1**  
Reporté

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2168-2020 – MANDAT DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES BOUSQUET, GOUIN, LONGPRÉ, JUGE-GUIBAULT ET BOUCHER (SECTEUR SUD) – OCTROI DE CONTRAT

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8.1**  
Reporté

CENTRE ALAIN-PAGÉ – PROJET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS – SERVICES D'ARCHITECTURE CONSEIL – OCTROI DE CONTRAT

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12.0

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 10 mai 2021, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

*(signé)*

---

**M. Robert BIBEAU**  
Maire

*(signé)*

---

**Me David COUSINEAU**  
Greffier